

Pascal RAMBEAUD

De La Rochelle vers l'Aunis : l'histoire des Églises réformées d'une province au XVI^e siècle

Thèse de doctorat d'histoire de l'Université de Bordeaux 3 sous la direction de Mme le professeur Anne-Marie COCULA, soutenue devant un jury composé de M. le professeur Philippe CHAREYRE (Université de Pau et des pays de l'Adour), M. le professeur Denis CROUZET (Université de Paris IV), M. le professeur Philippe LOUPÈS (Université de Bordeaux 3) et M. le professeur Thierry WANEGFFELEN (Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand).

Mention très honorable et félicitations du jury

Résumé de thèse

Pagus romain à l'origine, transformé en gouvernement en 1373, l'Aunis, province frontière, est une presqu'île qui fait figure d'arrière-pays rochelais et d'espace protégé éloigné du pouvoir royal. Terre à vignes, marais salants et, dans une moindre mesure, terre à blés, à près et à bois, l'Aunis compte essentiellement sur son vin et son sel de Ré pour participer au commerce maritime de l'Europe occidentale. Les membres du corps de ville rochelais, des anciens marchands pour la plupart, cherchent à devenir les seigneurs de la province, notamment sur le littoral ouest, en achetant une seigneurie ou un fief et se heurtent aux grandes propriétés des abbayes ou des prieurés. Les autres marchands, les non nobles, investissent aussi dans la terre en s'appropriant surtout vignes et peut-être salants afin de revendre le vin et le sel, produits essentiels du commerce rochelais dont ils sont les principaux acteurs ; la dynamique des échanges pousse ainsi les marchands nobles et non nobles à bailler leur biens fonciers aux laboureurs et à leur donner du travail. Des liens de qualité se sont forgés entre les propriétaires des terres et les laboureurs, et se sont accentués par la conscience partagée d'un besoin de solidarité sociale commune face à l'infortune (mauvaises récoltes, guerres, méventes...).

Province littorale, l'Aunis est un des carrefours commerciaux des routes terrestres du royaume et des routes maritimes atlantiques. Sa principale production, le vin, est abondamment exportée vers la Bretagne. Beaucoup d'Aunisiens sont originaires de l'Armor et les marchands rochelais affrètent des navires ou engagent surtout des marins bretons. Ce deux provinces qui réagissent faiblement à la Réforme dans les années 1530 et 1540, accueillent différemment la religion de Calvin dans les années 1560. Auparavant, « la nouvelle opinion » qui a pu être propagée par les routes maritimes, n'a pu transformer *ex abrupto* les marchands et marins intéressés en adeptes convaincus ou en prédicateurs chevronnés. Le livre, c'est à lui que l'on pense avant tout, n'est pas encore cet outil de propagande au service d'une religion. D'autres raisons expliquent pourquoi telle ou telle province côtière du royaume devient terre protestante. Jusqu'aux guerres civiles, 1568 pour La Rochelle, l'économie et la religion sont deux domaines séparés, sans liens de dépendance l'un avec l'autre. Dans les années 1560, les marchands d'Aunis commercent aussi, la péninsule ibérique et notamment le Portugal ; les pays hanséatiques n'ont jamais été ce centre de diffusion privilégié que l'historiographie a bien voulu mettre en valeur, ceci en raison de la faiblesse des échanges entre le nord du Saint-Empire et l'Aunis.

Province frontière sur l'Atlantique, bien implantée dans le commerce maritime de l'ouest européen grâce à sa capitale l'Aunis manifeste peu d'intérêt aux idées luthériennes et fabriques jusqu'à la fin des années 1530. Le contrat qui lie ses habitants à leur souverain, et leurs activités commerciales, les ont peut-être détournés des débats spirituels du début du XVI^e siècle. Ne possédant aucun pôle intellectuel avant 1540-1541, ni collège, ni couvent remarquable, l'Aunis échappe au courant humaniste. La rupture intervient après l'affaire des placards avec l'offensive des sacramentaires. À la fin des années 1530, des prédicateurs

sont signalés aux Grands Jours d'Angers à La Rochelle et dans les environs. Ce sont des blasphémateurs qui remettent en cause la foi et la doctrine de l'Église, vraisemblablement, quelques moines augustins du couvent de la capitale aunisienne et, peut-être, si l'on suit Florimond de Ræmond, le célèbre « Ramasseur » de Poitiers, un des disciples de Calvin. Ce qui est sûr, c'est le succès des thèses sacramentaires et de la « Réforme rupture » dans une province qui, jusqu'ici, semblait peu intéressée par les questions théologiques. Les discours luthérien et zwinglien encouragent désormais une minorité d'Aunisiers et de Rochelais plus ou moins protégée par les autorités locales, à remettre en question l'Église chrétienne d'Occident. Les tensions avec le clergé s'accroissent, que ce soit de la part de fidèles, du pouvoir local ou d'ecclésiastiques eux-mêmes. L'ambiguïté de la situation des années 1540 tient à ce que les autorités politiques et judiciaires se montrent à la fois complices et répressives. Ce double jeu semble être l'expression d'une sensibilité fabriste : « biblique », l'élite aunisienne souhaite une réforme à l'intérieur de l'Église, tout en comprenant les attitudes provocatrices de certains. L'Aunis n'est pas une destination privilégiée par Calvin quand il décide d'envoyer des prédicateurs itinérants en France pour évangéliser selon sa doctrine les provinces du royaume, à partir de 1555. En 1557, Antoine de Clermont vient y prêcher quelque temps et repart bien vite, sans doute déçu.

C'est en Aunis, à partir de la capitale provinciale que les Églises réformées sont une à une dressées dans les années 1560 par les prédicateurs itinérants formés à Genève. Seule Surgères, située à l'est de la province, à l'opposée de La Rochelle, échappe à ce phénomène : les moines du prieuré Saint-Gilles y ont prêché la Réforme et favorisé la création d'une communauté protestante. Comme son église diffère quelque peu du modèle genevois, son pasteur est désavoué en synode et remplacé par un véritable ministre de la Parole de Dieu, Jehan Brûlé, issu du collège de la ville suisse. Ouvrant dans la clandestinité des autorités municipales rochelaises quand le pouvoir royal change de politique et se montre tolérant à l'égard des réformés. Jusqu'au colloque de Poissy, le corps de ville rochelais fonde beaucoup d'espoir dans la « concorde » entre catholiques et protestants, en vain.

Devenue légale, l'Église réformée rochelaise se développe rapidement dans une ville où les habitants, majoritairement évangéliques, et perdus devant l'impasse de la Réforme française et les querelles entre luthériens et zwingliens, se rangent à une théologie calvinienne désangoissante, théocentrique, axée sur une « solide » christologie dont les Écritures sont le guide. L'étude des prénoms des pères, parrains, mères et marraines que l'on retrouve dans l'Église réformée rochelaise à partir de 1559, révèle la forte sensibilité évangélique des Aunisiers. Les prédicateurs de Genève leur proposent une institution ecclésiastique qui a déjà fait ses preuves et qui permet de mieux contrôler la morale des fidèles. Dès lors, les pouvoirs locaux, à l'image du pouvoir municipal rochelais, entendent la surveiller comme ils le faisaient déjà des églises traditionnelles paroissiales, par le biais des fabriques. Dans la campagne environnante, les pasteurs bénéficient parfois de la complicité des seigneurs mais ce n'est pas systématique. L'Église réformée de La Rochelle qui a été la première à être créée en 1558, devient l'Église-mère de l'Aunis.

Si les ministres rochelais ont pu réunir des fidèles dans certains bourgs et villages de la province, c'est aussi parce qu'ils ont d'abord prêché à La Rochelle, devant eux. Les réseaux commerciaux ont tissé des liens étroits entre les différents marchands, artisans et laboureurs de la ville et des bourgs, situés dans un rayon de moins de trente-cinq kilomètres. Par ailleurs, le parrainage permet d'ancrer plus facilement la réformation en Aunis : parrains et marraines des Églises réformées sont chargés de faire l'éducation religieuse de leurs filleuls. La réformation s'est donc diffusée de la capitale provinciale vers l'ensemble de l'Aunis par le biais du réseau économique et des structures sociales.

En janvier 1568, l'Église réformée de la Rochelle devient la seule Église officielle aux yeux du maire François Pontard et du corps de ville tout entier. Plus qu'un choix religieux, c'est un choix politique qui engage sur le long terme la ville dans le camp huguenot. Comme l'ensemble des Rochelais, beaucoup d'Aunisiers suivent la politique du corps de ville. Les actes de baptêmes, de mariages et de réceptions en l'Église et ceux des notaires rochelais et aunisiens ont permis de recomposer les familles réformées de La Rochelle, des bourgs et villages d'Aunis et du refuge huguenot. Chez les Rochelais, leur nombre croît nettement pendant les guerres et notamment la troisième après le coup de force du maire Pontard.

Celui-ci a aussi entraîné un nombre élevé d'Aunisiens non rochelais dans le sillage des thèses calviniennes pendant ces troubles. Quant aux réfugiés, ils semblent être plus nombreux pendant la cinquième guerre de religion, de 1574 à 1576 : leur arrivée agit plus encore sur les consciences. Réformés convaincus, les réfugiés ont laissé leur province natale, leurs familles, et leur situation sociale pour défendre leur foi par les armes. Par leur présence, il est fort probable qu'ils ont stimulé la foi des Aunisiens, surtout celle des Rochelais. Pendant le siège, ils sont unis par serment aux Rochelais et décident politiquement du sort de la ville au sein d'un conseil de seize membres. Pourtant les relations entre les deux communautés se dégradent après le siège de 1572-1573.

Malgré la montée des tensions après le siège, la venue de réfugiés à La Rochelle encourage beaucoup d'Aunisiens à devenir fidèles des Églises réformées du colloque. Les habitants qui se présentent dans l'Église rochelaise, proviennent de toute la province, excepté du nord-est, vers Courçon, pour des raisons difficiles à cerner. D'après les sources, la proximité est décisive : la population réformée d'Aunis qui est enregistrée réside près de la ville. La géographie des nouvelles institutions ecclésiastiques traduit aussi la progression du nombre de fidèles en Aunis à partir de 1568. Les nouvelles s'intègrent parfaitement dans le réseau existant après chaque guerre de religion. Elles sont créées par des pasteurs fraîchement arrivés avec l'ensemble des réfugiés qui, pour se faire accepter, s'intègrent très vite à l'élite provinciale. Leur intégration est aussi le fruit d'une rencontre avec les familles les plus fortunées qui recherchent leur alliance pour des raisons de prestige culturel. Dans ce contexte, les princes huguenots entendent faire de La Rochelle une nouvelle Genève. Les décisions prises favorisent aussi l'essor du colloque d'Aunis qui s'active vraiment à partir de 1571.

L'étude démographique des réformés d'Aunis à partir des actes de baptêmes, de mariages et de réceptions de l'Église rochelaise pour la période 1577-1598, montre que tout recommence en 1585 dans la province et à La Rochelle, après huit années de paix. Mais, cette fois, le refuge (1585-1589), ne provoque pas chez les Aunisiens de nouvelles conversions au calvinisme. On note seulement une augmentation de la population rochelaise, de 3000 âmes environ, certainement des réfugiés qui choisissent de s'installer. En écartant ces quatre années (1585-1589), l'Aunis vit en paix pendant plus de vingt ans et s'affirme comme une véritable terre huguenote avec le rôle grandissant de l'imprimerie, et le poids des Églises de La Rochelle et de l'Aunis dans les différents colloques nationaux. Pourtant, la stagnation de la population réformée aunisienne, entre la fin 1577 et 1598, se traduit par un seuil maximum d'Églises (28), très certainement jusqu'en 1593, date de début d'une décrue (23). La raison principale est moins la conversion du roi Henri IV au catholicisme que le manque endémique de pasteurs. La négociation qui s'amorce à Nantes en 1593, et qui aboutit en 1598 à la signature de l'édit de Nantes, annonce ce que sera la situation des réformés français au XVII^e siècle. Pour que chaque église ait son ministre, les Aunisiens choisissent de limiter les lieux de culte aux gros bourgs, au centre d'un ensemble de paroisses. L'édit de Nantes autorise ainsi la construction d'édifices religieux pour les lieux d'exercice existant avant août 1597. Entre 1598 et 1604, les temples réformés fleurissent ainsi en Aunis près des églises catholiques ou le long des enceintes des châteaux, pour leur donner une légitimité et assurer leur protection. Cet aspect de l'édit de Nantes n'empêche pourtant pas le refus des Aunisiens et particulièrement des Rochelais. La mauvaise interprétation de l'édit par les autorités judiciaires locales, à Mauzé ou dans l'île de Ré, a renforcé l'opposition qui s'affirmait de plus en plus dans les esprits des réformés d'Aunis. Sur cette terre huguenote, le rétablissement de la messe, notamment à La Rochelle et dans les bourgs de la banlieue, est vécu comme une défaite.